

*Accord Canada—Nouvelle-Écosse*

Nous avons inclus dans le projet de loi les dispositions relatives à la protection de l'environnement contenues dans la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz qui donnent les mêmes garanties que dans le cas de toutes les autres terres domaniales. Le projet prévoit qu'en cas de désastre écologique, le pêcheur ou toute autre personne touchée recevra une indemnisation financière pour les dommages subis en raison de rejets.

Sous réserve d'instructions ministérielles, l'office peut mener lorsqu'il le juge nécessaire des enquêtes publiques sur tout aspect de ses attributions ou de l'exercice de ses activités. L'office peut alors adopter les critères et calendriers permettant de procéder à un examen complet de l'affaire et nommer un ou plusieurs commissaires.

Il peut demander à l'auteur de tout projet de mise en valeur de présenter un plan provisoire accompagné d'exposés sur les incidences écologiques ou socio-économiques et sur les retombées économiques. Enfin, il peut exiger que le ou les commissaires tiennent des audiences publiques dans la province ou ailleurs au Canada et en fassent rapport à lui-même, ainsi qu'aux deux gouvernements.

Je désire également m'arrêter brièvement à l'accès à la production. Conscients de la nécessité de réduire de beaucoup la dépendance de la Nouvelle-Écosse face au pétrole étranger, les deux gouvernements se sont entendus pour favoriser l'utilisation dans la province du pétrole et du gaz produits au large de la côte est. En outre, en cas de pénurie de pétrole dans la province, lorsque les livraisons sont insuffisantes, la Nouvelle-Écosse pourra la première acheter aux conditions du marché le pétrole extracôtier qui ne fait pas l'objet d'un contrat de vente.

Je voudrais dire un mot aussi de certaines retombées. Je vois que les deux parties conviennent enfin d'assurer à tous les Canadiens, et surtout aux Néo-Écossais, le maximum de retombées de l'activité pétrolière extracôtière. Le plan des retombées économiques soumis à l'office par les entreprises engagées pleinement dans la prospection extracôtière doit accorder la priorité aux biens et services concurrentiels produits en Nouvelle-Écosse et, en harmonie avec la Charte canadienne des droits et libertés, la priorité de formation et d'embauche aux travailleurs de cette province.

En conclusion, monsieur le Président, vous pouvez voir que cette partie de la mesure sera déterminante dans l'histoire, aujourd'hui plus harmonieuse, je dois dire, des relations fédérales-provinciales dans notre pays. Cette loi consacre enfin le développement régional auquel la Nouvelle-Écosse a droit, lequel entraînera à son tour la création d'emplois. Les retombées économiques et industrielles sont considérables, tant pour la Nouvelle-Écosse que pour le Canada.

Martin Heidegger a affirmé que la volonté de faire quelque chose équivalait à l'accomplir—c'est tiré de la page 102 de *Essais et Conférences*, de Gallimard—mais il me semble que nous devons faire un pas de plus dans la bonne voie et ratifier le plus vite possible cet accord capital, parce que le gouvernement et la population de la Nouvelle-Écosse attendent son adoption.

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au

sujet de ce projet de loi, soit le C-75. Je ne sais que penser du fait que nous débattons aujourd'hui d'un projet de loi qui n'est absolument pas pertinent à l'heure actuelle, compte tenu de la politique du présent gouvernement à l'égard des ressources sous-marines, et en particulier des ressources sous-marines de la côte est du Canada.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui a pour titre abrégé: «Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers». Non seulement la politique du gouvernement est absolument inintelligible, mais encore, le titre abrégé de ce projet de loi est presque incompréhensible.

Je suis très préoccupé par bon nombre de choses en ce qui concerne les ressources sous-marines et la politique gouvernementale. Je veux d'abord parler de la façon dont le gouvernement a essayé de bloquer la mise en oeuvre d'une politique énergétique nationale. On a tenu en janvier une conférence des ministres de l'Énergie qui devait aboutir à la formulation d'une telle politique. Les ministres de l'Énergie des dix provinces et le ministre fédéral de l'Énergie se sont réunis à ce moment-là et une autre fois au cours de l'été pour structurer des idées que divers fonctionnaires et bureaucrates de chacune des provinces avaient formulées entre temps.

● (1150)

Les ministres de l'Énergie se sont réunis en janvier. Bien sûr, ils ont discuté, ils ont dit un tas de choses et ils ont fait des déclarations parfaitement ridicules sur la façon dont ils entendaient résoudre les problèmes du Canada à l'égard de la politique énergétique. Pour commencer, le ministre fédéral de l'Énergie n'a même pas attendu l'été et une deuxième conférence des ministres de l'Énergie pour annoncer ce qu'il voulait faire. En juin, il a publié un document intitulé *La sécurité énergétique au Canada* qui n'a absolument rien à voir avec la sécurité de l'approvisionnement énergétique. En fait, cette publication du ministre vise principalement le stockage du pétrole en prévision d'une pénurie de ce produit au Canada, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

D'abord, le ministre convoque une conférence des ministres de l'Énergie. Il n'attend pas une seconde conférence pour publier sa propre politique. À la deuxième réunion, tenue à St. John's au mois d'août, elle est tombée plus à plat qu'une crêpe. Il y a eu une deuxième tentative au printemps de 1987, avant que la première tentative ne soit terminée. La deuxième tentative consistait en options énergétiques; le ministre a demandé à un personnage connu des milieux financiers torontois, M. Thomas Kierans, de présider un comité et de faire des recommandations pour une politique énergétique. Si vous voulez trouver quelqu'un pour établir la politique énergétique du Canada, Bay Street n'est pas le meilleur endroit où chercher. C'est toutefois ce que le ministre de l'Énergie a fait.

Il y a eu une réunion à Calgary en juin et, depuis lors, il y en a eu d'autres. Les audiences se termineront à Montréal en décembre. Nous ignorons ce qu'on nous proposera, mais cela n'a pas empêché le gouvernement de rencontrer les ministres de l'Énergie.